

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00,

Le conseil communautaire de Caen la mer, également convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Nicolas JOYAU, Président.

Date de convocation : 11/12/25

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de membres présents : 84
Nombre de votants : 102

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Marc LECERF, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Philippe MARS, Monsieur Didier BOULEY, Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Bertin GEORGE, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Annie ANNE, Madame Alexandra BELDJOUDI, Madame Ginette BERNIERE, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur François JOLY, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Agnès MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Dominique ROUZIC, Monsieur Thierry SAINT, Madame Sara ROUZIÈRE, Madame Magali HUE, Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Franck GUEGUENIAT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Philippe JOUIN, Madame Baya MOUNKAR, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Pascal PIMONT, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur Cédric CASSIGNEUL, Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Françoise DUPARC, Monsieur Serge RICCI, Monsieur Alain DESMEULLES, Monsieur Franck LECOQ, Monsieur Jean BERT, Madame Virginie AVICE, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Mahama COMPAORÉ.

En tant que suppléants : Monsieur Eric GOBERT suppléant de Madame Élisabeth HOLLER.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Madame Catherine AUBERT à Monsieur Cédric CASSIGNEUL, Madame Agnès DOLHEM à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Xavier LE COUTOUR à Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE à Madame Annie ANNE, Madame Pascale BOURSIN à Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Gérard HURELLE à Monsieur Michel LE LAN, Madame Véronique DEBELLE à Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Florence BOUCHARD à Madame Magali HUE, Madame Sonia DE LA PROVOTE à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Lynda LAHALLE à Madame Agnès MARRETEUX, Madame Céline PAIN à Monsieur François JOLY, Monsieur Emmanuel RENARD à Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Camille VERNET à Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Cécile COTTENCEAU à Madame Ginette BERNIERE,

Conseil communautaire - séance du jeudi 18 décembre 2025

Monsieur Fabrice DEROO à Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur André HENRY à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET à Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur Joël BRUNEAU à Monsieur Bruno COUTANCEAU.

EXCUSÉ(S) : Madame Sylvie MOUTIERS, Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Monsieur Gabin MAUGARD, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Maria LEBAS, Monsieur Romain BAIL, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ, Monsieur Damien DE WINTER.

Le conseil nomme Monsieur Rodolphe THOMAS secrétaire de séance.

N° C-2025-12-18/17 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - BLAINVILLE-SUR-ORNE - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

Éléments de contexte

La commune de Blainville-sur-Orne dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 17 Mars 2014 par le conseil municipal,

Une modification n° 3 a été approuvée le 28 septembre 2023 par le conseil communautaire,

Objets de la procédure de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme :

- Ajout d'une destination en secteur 1 AUb : Permettre « les équipements d'intérêt collectif et services publics" dans le règlement écrit afin d'autoriser la construction d'une salle socio-culturelle,
- Correction d'une erreur matérielle sur le règlement graphique en sous-secteur URc et Urf,
- Modification du règlement écrit en sous-secteur URe2 (pôle de services) pour permettre "les activités de service pour accueil d'une clientèle".

Modalités de concertation

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme précise les obligations en matière de procédure de modification simplifiée et notamment les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public et de notification aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Conformément à la délibération de prescription prise en conseil communautaire le 25 septembre 2025, les modalités de mise à disposition suivantes ont été respectées :

- ouverture d'un registre en mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de la communauté urbaine Caen la mer,
- consultation du dossier et des avis des Personnes Publiques Associées en mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de la communauté urbaine Caen la mer pendant une durée de 30 jours du lundi 6 octobre au vendredi 7 novembre 2025 inclus.

Le dossier de modification simplifiée n°3 était accessible en ligne sur le site internet de la mairie de Blainville-sur-Orne <http://www.mairie-blainville-sur-orne.fr> et sur le site de la communauté urbaine Concertations en cours | Caen la mer.

Les parutions légales ont été réalisées comme suit :

- Un affichage en mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de la communauté urbaine Caen la mer le lundi 29 septembre 2025,
- Un premier avis paru dans le journal Ouest France du 29 septembre 2025,
- Un deuxième avis paru dans le journal Ouest France du 10 octobre 2025.

Avis des Personnes Publiques Associées et organismes associés

La notification aux PPA a été faite le 17 septembre 2025.

Sept avis, tous favorables, ont été transmis à la communauté urbaine et ont pu être présentés à la population lors de la mise à disposition du dossier au public :

Conseil communautaire - séance du jeudi 18 décembre 2025

- Institut National de l'Origine et de la Qualité, mail reçu le 1^{er} octobre 2025 : sans observation,
- Le Comité Régional Conchyliculture : courrier du 18 septembre 2025 : sans remarque,
- Direction départementale des Territoires et de la Mer, avis reçu le 17 octobre 2025 : mail sans observation,
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (service Archéologie), courrier reçu le 21 octobre 2025 : avis favorable avec 1 remarque,
- Chambre d'Agriculture, courrier reçu le 21 octobre 2025 : avis favorable,
- Conseil départemental du Calvados, courrier reçu le 6 novembre 2025 : avis favorable avec 1 remarque,
- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole (SCoT), avis reçu le 6 novembre 2025 : tacite favorable.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a rendu son avis le 21 aout 2025 ne soumettant pas la procédure de modification simplifiée à évaluation environnementale.

La concertation a été menée conformément aux modalités définies dans la délibération du conseil communautaire en date du 25 septembre 2025. Trois observations ont été déposées dans le registre mis à disposition en mairie de Blainville-sur-Orne, aucune observation n'a été relevée dans le registre ouvert au siège de la communauté urbaine.

Elles concernent des demandes d'adaptation mineures du règlement écrit dans les secteurs Urd (ajout de destination entrepôt et industrie) et UR (clôtures en limites séparatives) et un remaniement du règlement écrit en un document unique afin d'en faciliter sa compréhension par tous.

Aucun courrier n'a été envoyé.

Les modifications du dossier de Plan Local d'Urbanisme en vue de son approbation

Le dossier de PLU tel qu'il a été notifié aux Personnes Publiques Associées et mis à disposition du public ne peut être modifié que pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier de mise à disposition.

Ces modifications ne doivent pas remettre en cause l'économie générale du projet de PLU qui a été soumis à la mise à disposition : ce qui est le cas en l'occurrence.

Les évolutions qu'il a été envisagé d'apporter lors de l'approbation de la modification simplifiée du PLU par la communauté urbaine Caen la mer sont présentées de manière détaillée et regroupées ci-dessous :

La notice de présentation :

. Ajout de 3 objets dans la notice de présentation pour permettre la prise en compte des avis PPA et des demandes de la commune :

- Autoriser les activités d'entrepôt liées à l'artisanat dans le secteur Urd,
- Modifier les règles des clôtures en limite séparative en zone UR,
- Ajouter l'arrêté préfectoral de zonage archéologique.

Le règlement écrit :

- . Modification de l'article 2 du secteur Urd,
- . Modification de l'article UR11 pour les clôtures en limite séparative,
- . Refonte du règlement écrit en un document unique.

Annexes documentaires :

- . Ajout de l'arrêté préfectoral de zonage archéologique du 02/12/2014 dans les annexes documentaires (Pièce 42a).

En conclusion, il est proposé au conseil communautaire de Caen la mer d'émettre un avis favorable au dossier de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Blainville-sur-Orne en intégrant les modifications proposées.

Conseil communautaire - séance du jeudi 18 décembre 2025

VU le Plan Local d'Urbanisme de Blainville-sur-Orne approuvé le 17 Mars 2014 par le conseil municipal,

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme,

VU le dossier de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme communal annexé à la présente délibération,

VU les avis des personnes publiques associées à la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme notifié,

VU la délibération du 25 septembre 2025 fixant les modalités de mise à disposition du dossier du projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Blainville-sur-Orne,

VU l'avis du conseil municipal de la commune de Blainville-sur-Orne du 17 novembre 2025 sur le dossier de modification simplifiée n° 3,

VU l'avis de la commission aménagement et urbanisme réglementaire du 5 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que le dossier de modification répond aux attentes de la réglementation en matière d'urbanisme,

CONSIDÉRANT que le projet de modification simplifiée n° 3 tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé, conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

TIRE LE BILAN de la concertation menée dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n° 3,

APROUVE le dossier de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Blainville-sur-Orne,

DIT que la présente délibération fera l'objet de mesures réglementaires de publicité,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr,

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité
4 abstentions

Transmis à la préfecture le **24 DEC. 2025**
Affiché le **24 DEC. 2025**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le 24 DEC. 2025

Le Président,

Nicolas JOYAU

